



**Section de
MEURTHE ET MOSELLE**

SPLASH-INFO

Nancy le 13 JUIN 2017

BUDGET PARADIES pour le CDAS de Meurthe et Moselle

Monsieur le Président,

Les représentants de Solidaires Finances n'ont pas l'habitude de réagir à chaud, quoique !!!

Nous sommes étonnés et déçus que la Déléguée des Services Sociaux ait contacté la Centrale et vous-même pour établir un « référendum social » pour la sortie Euro- disney, pourtant si appréciée en zappant les représentants du personnel. Le résultat de l'opération organisée (7 bus au lieu d'un maximum de 5 bus envisagés) est une dépense supplémentaire de 6500 euros à compenser en économisant sur d'autres actions.

Voici une des solutions proposée et abordée diminution de 5 euros sur les chèques cadeaux, pour 225 enfants pour le cadeau de la Fête de saint Nicolas en fin d'année (30 euros au lieu de 35 euros) Monsieur le Président, nous ne pouvons cautionner ce choix, bien que nous l'ayons envisagé en groupe de travail. Notre rôle n'est pas de mécontenter 225 enfants ou ados en plus des parents qui risquent de monter aux créneaux sur cette restriction qui leur serait imposée.

D'ailleurs comme l'a dit si bien l'intéressée, nous n'avons qu'un AVIS consultatif, c'est la loi Travail Macron II avant l'heure.

Il faudrait, Monsieur le Président, que de temps à autre, vous rappeliez le règlement Intérieur, car dans avis pour consultation, il y a obligatoirement « vote ».

Voici l'article 12 et des extraits 18 du règlement intérieur, pour rafraîchir notre mémoire collective.

Article 12

« Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations du conseil ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur . »

Extraits article 18.

« Le conseil émet ses avis à la majorité des représentants du personnel ayant voix délibérative.

Tout représentant du personnel présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque représentant du personnel présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole .

Théophraste RENAUDOT disait « la rétention de l'information est une sorte de constipation du savoir. »

Quant à la rétention de la consultation, nous représentants de Solidaires Finances considérons que cela devient une constipation du dialogue social.

Alors, Messieurs, Mesdames, comme nous sommes considérés comme des spectateurs de l'action sociale, nous ne siégerons pas à cette « Comédia del Arte ».

Nous avons toujours dans notre esprit, que « dans le flou, il y a un loup ! »



**Section de
MEURTHE ET MOSELLE**

Alors nous demanderons la clé de répartition pour cette action sortie « Famille » par direction des ministères financiers et la catégorie des agents A, B et C qui ont participé à cette action et des retraités ainsi que des personnes extérieures qui ont payé le plain tarif.

De plus, en fin du groupe de travail du 30 mai 2017, nous avons aussi appris dans un murmure que le budget pour l'action spéciale « retraités » avait été dépassé. Décidément c'est Budget Paradies .

Comme le disait LENINE « la confiance n'interdit pas le contrôle ».

Afin d'éviter à l'avenir de telles dérives, nous pourrions mettre en place UNE grille de critères de sélection pour des sorties organisées à grande échelle et à un tarif défiant toute concurrence.

Certes, s'il ne faut pas rougir de faire une erreur, mais de la réparer, nous représentants de Solidaires Finances, ne rougissons pas de ne pas siéger à ce «Comité d'Inertie Sociale » vis à vis des représentants du personnel.

« Le monde appartient aux optimistes, les spectateurs ne sont que des pessimistes. » François GUIZOT